

RESEAU DU SPORT ETUDIANT DU QUEBEC
REGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIERE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
2018-03-06

RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

LIGUE ET CHAMPIONNAT

MINI-BADMINTON

Article 1 INSCRIPTIONS - CATÉGORIES - ÂGE

- 1.1 Élèves fréquentant l'école primaire et
MOUSTIQUE : Du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2007
NOVICE : Du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009
- 1.2 Les équipes doivent s'inscrire au RSEQ-QCA 7 jours avant la première compétition.

Article 2 VOLANT OFFICIEL

Le volant officiel est celui employé par la Fédération québécoise du sport étudiant, soit le Yonex Mavis 350 JAUNE.

Les volants sont fournis par l'institution hôte.

Article 3 COSTUME

La tenue sportive officielle doit respecter les critères suivants :

- Gilet : T-shirt ou polo seulement. Aucune camisole, chemise, gilet sans manche ou demi-buste n'est accepté.
- Short : Pantalon court ou bermuda. Aucun pantalon long, survêtement, en denim (jeans) ou de style cargo n'est accepté.
- Espadrille : De type « court », compétition, pas de semelles noires.
- Autres : Tout autre accessoire de nature non-sportive est également prohibé (ex. : casquette, chapeau, tuque, foulard, etc.)

Article 4 **ENCADREMENT**

Tous les entraîneurs et adjoints officiels doivent être identifiés par l'institution en début d'année. De plus, il est fortement recommandé qu'ils soient également identifiés à leur école sur le site de compétition.

Toute personne ne respectant pas les directives de l'organisateur sur la propreté et/ou les règles de sécurité des lieux peut être exclue de la compétition et peut également entraîner la disqualification et l'expulsion de tous les membres de son institution. Tous les entraîneurs et joueurs sont également responsable de la propreté des sites de compétition. Tout frais de nettoyage supplémentaire (hors du commun) sera réparti à l'ensemble des institutions participantes à moins que l'(es) auteur(s) n'aient été identifiés. Il est de la responsabilité de l'entraîneur de s'assurer de la collaboration de tous ses joueurs.

Article 5 **ARBITRAGE**

L'arbitrage est assuré par les athlètes participants.

Article 6 **Formule de jeu**

6.1 Déroulement des parties

Lors d'une partie, une équipe affronte une autre équipe dans la formule rotation au 5 points.

2 joueurs s'affrontent. Dès que 5 points ont été accumulés (5-0, 4-1, 3-2, 2-3, 1-4, 0-5), les 2 jeunes présents sur le terrain cèdent leur place au joueur suivant de leur équipe respective. L'ordre d'apparition sur le terrain est préalablement déterminé par l'entraîneur.

6.2 Durée des parties

1 set de 21 points ou 12 minutes

Tous les pointages de sets incomplets seront conservés et inclus au classement au même titre que ceux complétés.

N.B. En cas d'égalité au classement, le bris d'égalité (Points pour / Points contres) se fera uniquement sur les sets complétés.

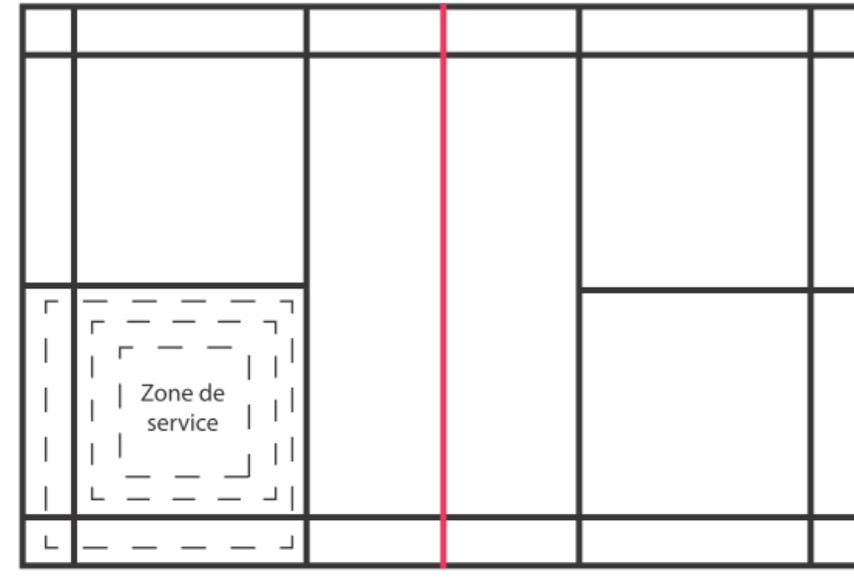
6.3 Terrain

Le terrain utilisé est un demi-terrain de badminton (double), c'est-à-dire 13,40 m par 3,05 m.

MINI-BAD - 3-

6.4 Zone de service

La zone de service est la suivante :



6.5 Composition des équipes et admissibilité

- Minimum de joueurs habillés pour un tournoi : Trois (3) joueurs
- Maximum de joueurs habillés pour un tournoi : Cinq (5) joueurs
- Maximum de joueurs inscrit dans S1 par équipe : Cinq (5) joueurs

6.6 Classement

Set remporté	=	3 pts
Set nul	=	2 pts
Set perdu	=	0 pts

Article 7 **Championnat**

Toutes les équipes ont accès au championnat.
Les équipes seront réparties en deux divisions :

- Division compétition
- Division participation

Le championnat se déroule sur une journée selon la formule rotation par section avec éliminatoire selon le nombre de participants.

**Chaque équipe est responsable d'apporter ses volants*

Article 8 **Mérite**

Une bannière sera à l'enjeu pour chaque section. De plus, un maximum de 5 médailles est prévu pour les 3 premiers de chaque section.